

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

La séance a été ouverte par Monsieur le Maire à 20h43.

Président de séance : Alain Dou.

Présents : Alain Dou, Ginette Dagou, Cathy Michalyk, Baptiste Marquié, Roselyne Marquié, Stéphane Dupraz, Nadine Sutto, Christophe Lemoine.

Absents : Nicolas Guigard, Baptiste Belloc.

Secrétaire de séance : Cathy Michalyk.

Ordre du jour :

- **Approbation du compte-rendu du dernier conseil du 15-01-2018 :**
Approbation à l'unanimité.
- **Prise de compétence supplémentaire en matière de « culture » par la communauté de communes (loi NOTRE) :**
La Communauté de Communes des terres du Lauragais a approuvé le 27 février 2018 la Définition des contours de la compétence supplémentaire « culture » à savoir :
-la réalisation d'un schéma de développement culturel
-le soutien financier aux manifestations et actions culturelles d'intérêt communautaire.
Ce qui signifie également de restituer à la commune de Caraman :
-l'accompagnement du centre Culturel Antoine de Saint-Exupéry.
Il est donc demandé au Conseil de se prononcer sur la Définition des contours de la compétence supplémentaire « culture » de la Communauté de Communes des Terres du Lauragais.
Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer.
7 voix pour-une abstention. Délibération.
- **Branchements au réseau public d'électricité pour la pose d'un coffret prises « festivités » :**
Le coût du branchement est de 2063 € (**part communale : 520€**) et le coût de la pose du coffret est de 2750 € (**part communale : 972€**). L'emplacement de ce coffret se situerait au terrain de tennis.
Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer.
Approbation à l'unanimité. Délibération.
- **Cession d'une partie du domaine public : Chemin de l'Alba/Rue centrale :**
Il convient d'attendre des informations complémentaires de l'ATD sur la nécessité de procéder ou pas à une enquête publique.
Pas de délibération.
- **Traitements des petits travaux par le SDEHG :**
Le SDEHG propose une nouvelle procédure pour le traitement des petits travaux.
Elle consiste en une délibération de principe annuelle fixant un montant de maximum de contribution communale de 10 000€ pour des travaux d'éclairage urgents (éclairage public et feux tricolores).
Monsieur Le maire propose le montant de 2000 €.
Approbation à l'unanimité. Délibération.



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

- **Adhésion au SYMAR Val d'Ariège de la communauté de communes (loi NOTRE) :**
Par délibération du 30 janvier 2018, la Communauté de Communes des Terres du Lauragais a approuvé l'adhésion au SYMAR Val d'Ariège. Il est demandé au Conseil de se prononcer sur cette adhésion au SYMAR Val d'Ariège pour l'exercice de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) ainsi que pour contribuer à la préservation de qualité de l'eau via des actions d'animation, de communication, d'études et de travaux telles que définies dans le Schéma d'Organisation des compétences Locales de l'Eau (SOCLE).
8 contre – Délibération.
- **Contrat de territoire 2018 : réfection peinture façade Mairie, cimetière (ossuaire, jardin du souvenir, mur du cimetière), demande de subvention au CD inscription au BP 2018 :**
Monsieur le Maire demande au Conseil de valider l'inscription des opérations suivantes : la réfection de la peinture de la façade de la Mairie, le cimetière (l'ossuaire, le jardin du souvenir, le mur du cimetière) au Contrat de territoire 2018 ; ainsi que la demande de subvention au CD 31 approuvant le coût de ces opérations et s'engageant à démarrer les travaux dans l'année de programmation.
Le coût de ces opérations sera inscrit au BP 2018.
Approbation à l'unanimité. Délibération.
- **Achat broyeur : demande de subvention et inscription au BP 2018**
Pour l'achat d'un broyeur d'occasion d'un montant de 1600 €, Monsieur le Maire demande l'approbation du conseil pour cet achat et pour la demande de subvention au CD 31.
Le montant de cet achat sera inscrit au BP 2018.
Approbation à l'unanimité. Délibération.
- **Achat tondeuse autoportée et d'une remorque :**
L'achat d'une tondeuse autoportée est reporté.
Le conseil valide néanmoins l'achat d'une remorque d'un montant de - pas de demande de subvention.
Le montant de cet achat sera inscrit au BP 2018.
- **Questions diverses :**
- point sur les travaux
- information : cessation de l'activité de l'épicerie au 31 mai 2018.
Un cahier des charges sera rédigé par la municipalité avant appel à candidatures.
Une fois le cahier des charges établi, un communiqué sera fait pour les appels à candidature.
Les dossiers de candidatures seront recevables à la mairie de Caignac.

Clôture de séance : 22h05

Le Maire
Alain Dou

